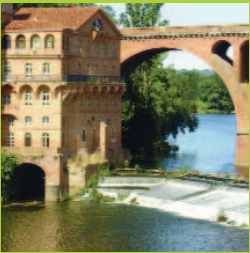


Conférence Nationale Permanente du Tourisme Urbain



CONFÉRENCE NATIONALE PERMANENTE DU
TOURISME URBAIN

La Conférence Nationale

Née en septembre 1989 de la volonté des élus et des responsables du tourisme de prolonger la réflexion initiée lors des Premières Assises Nationales du Tourisme Urbain de Rennes, en 1988, la **Conférence Nationale Permanente du Tourisme Urbain** est une fédération de collectivités territoriales (villes et/ou structures communautaires).

Elle regroupe plus d'une quarantaine de membres et se veut l'institution représentative de cette forme de tourisme.

Président fondateur :

Edmond HERVE, Maire de Rennes de 1977 à 2008.

Président :

Jean-Yves CHAPUIS, Vice-président de la Communauté d'Agglomération Rennes Métropole, délégué aux Formes urbaines.

Secrétariat général et technique :

Dominique IRVOAS-DANTEC, Directrice de l'Office de Tourisme et des Congrès de Rennes Métropole, assistée de Véronique BOURDAIS.

« La ville est notre espace, et nous n'en avons pas d'autre »

Georges PEREC

« La fréquentation touristique des villes repose sur deux ressorts : la qualité d'un patrimoine bien mis en valeur et l'animation de la grande ville. Dans un contexte de concurrence exacerbée, les touristes sont en situation d'attendre un fini touristique urbain, des lieux tenus et entretenus, ce qui suppose une élévation des standards de qualité et une mise aux normes. Le fait de cultiver sa spécificité, de commercialiser le patrimoine sous toutes ses formes, d'être dans les circuits des lieux où il se passe quelque chose, avec un nouvel impératif festif qui renvoie aux nécessités et difficultés de se différencier... »

Rémy KNAFOU, Professeur émérite à l'Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne.

Président de l'ADRETS (Association pour le Développement de la Recherche et des Etudes sur les Tourismes).

Permanente du Tourisme Urbain

Ses objectifs

- **Faire reconnaître la ville** comme une destination touristique à part entière, et le tourisme urbain comme un secteur d'activités fondamental pour le tourisme français.
- **Affirmer la Conférence** comme organisme représentatif de ce secteur d'activités.
- **Poursuivre la recherche fondamentale sur le tourisme urbain**, en favorisant tous travaux d'investigation, en organisant colloques, séminaires et rencontres; en provoquant la confrontation d'expériences et l'audition d'intervenants sur divers sujets (mise en tourisme de la ville, nouvelles technologies, centre de congrès, etc.).
- **Favoriser l'adaptation de l'offre urbaine** à la demande touristique.

Son fonctionnement

La conférence se réunit en séance plénière 4 à 5 fois par an. Elle travaille, en outre, en commissions spécialisées chargées d'approfondir les sujets considérés comme prioritaires par les membres. Celles-ci sont au nombre de trois :

- **Commission « Développement durable et formation »** : Elle réfléchit aux moyens à mettre en œuvre afin d'influer sur les comportements et les techniques à développer en matière de tourisme, dans un souci de développement durable. C'est dans ce contexte qu'intervient sa réflexion sur les thématiques développées au sein des différents cursus de formation.
- **Commission « Promotion, marketing et centre de congrès »** : Elle contribue à l'évaluation des outils de promotion et de marketing développés par les villes, afin d'en améliorer l'efficacité, ainsi qu'à la réflexion sur le développement des centres de congrès, facteurs d'attractivité et de notoriété des villes.
- **Commission « Communication et nouvelles technologies »** : Elle a pour mission d'élaborer des recommandations pour la mise en place d'une politique de communication incluant la prise en compte des nouveaux temps et des nouveaux comportements liés aux nouvelles technologies.

Ces commissions sont présidées par des vice-présidents de la Conférence (voir la composition du conseil d'administration sur le site Internet de la Conférence : www.tourisme-urbain.com)

Ses modalités d'adhésion

La ville ou structure communautaire candidate remplit un dossier de demande d'homologation, qui est présenté au Conseil d'administration de la Conférence. Après étude et validation de sa candidature, la collectivité est invitée à se présenter lors d'une séance plénière réunissant l'ensemble des adhérents du réseau. L'adhésion à la Conférence est soumise au versement d'une cotisation annuelle.

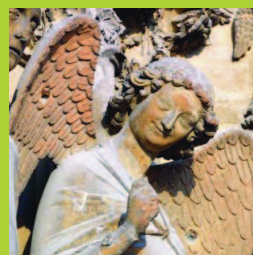
Ses publications

- **La Lettre d'Information**, journal de liaison semestriel.
- **Les actes des différents colloques** organisés sur le tourisme urbain.
- **Divers inventaires techniques.**

Ses partenaires

La Conférence est membre d'Atout France (Agence de développement touristique de la France).

Elle bénéficie ponctuellement du concours de la Sous-Direction du Tourisme et de subventions du Secrétariat d'État au Tourisme.



Conférence Nationale Permanente du Tourisme Urbain

11 rue Saint-Yves – CS 26410

35064 Rennes Cedex

Tél. 02 99 67 11 14 ou 02 99 67 11 62

Fax 02 99 67 11 10

tourisme-urbain@tourisme-rennes.com

www.tourisme-urbain.com



CONFÉRENCE NATIONALE PERMANENTE DU
TOURISME URBAIN